

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 15 septembre 2016

## Grandes marées d'équinoxe : toutes les recommandations sur [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)

Les prochaines marées d'équinoxe (17 au 20 septembre) seront parmi les plus fortes de l'année. L'ARS Bretagne et l'Ifremer rappellent à cette occasion les recommandations de bonnes pratiques quant à la pratique de la pêche à pied de loisir. En effet, l'activité n'est pas sans risque : la consommation des coquillages, s'ils proviennent de secteurs insalubres ou temporairement contaminés, peut avoir des conséquences sur la santé.

Pour une pratique responsable, il est donc indispensable de s'informer avant d'aller pêcher. L'ARS Bretagne et l'Ifremer, en charge des contrôles sanitaires des coquillages, diffusent les recommandations de bonnes pratiques sur le site [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr).

### L'ARS Bretagne et l'Ifremer informent

Les réglementations et les recommandations de bonnes pratiques qui encadrent la pêche à pied de loisir sont nombreuses et diverses : quota de pêche, taille des prises, préservation de la biodiversité et des stocks, qualité sanitaire... Ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles ni simple de compréhension. C'est pourquoi l'ARS Bretagne et l'Ifremer mettent à disposition des pêcheurs à pied amateurs, une information complète et harmonisée à l'échelle de la Bretagne sur les aspects sanitaires de la pêche à pied récréative. Ils ont créé le site internet [pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr) qui permet aux pêcheurs de s'informer :

- en consultant des fiches (par secteurs de pêche suivis) via l'onglet "*Etat des sites de pêche*". Elles renseignent sur la qualité microbiologique moyenne. Basée sur les données des trois dernières années, elles sont mises à jour deux fois par an ;
- en vérifiant qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire de pêche sur le secteur de pêche via l'onglet "*Alertes*" (actualisé en temps réel dès la parution d'un arrêté municipal ou préfectoral) ;
- en se renseignant sur les réglementations des pratiques (périodes de pêche, quotas, tailles des prises...) dans l'onglet "*Tout savoir sur la pêche à pied*".

[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr) répertorie ainsi 102 sites de pêche à pied de loisir en Bretagne. Moins d'un tiers des sites sont interdits à la pêche de façon permanente, d'autres sites peuvent faire l'objet d'interdictions temporaires.

#### Contacts Presse :

##### ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication  
02 22 06 72 64 – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)

##### Communication Ifremer Bretagne

Johanna Martin – Chargée de communication  
02 98 22 40 05 – [johanna.martin@ifremer.fr](mailto:johanna.martin@ifremer.fr)

## Rappel : les règles de bonnes pratiques

Pour diminuer le risque sanitaire du consommateur quelques précautions simples sont à respecter :

- s'informer sur la qualité sanitaire des sites sur lesquels on veut pêcher ;
- respecter les interdictions de pêche en vigueur, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux et municipaux) ;
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même ;
- après la pêche, conservez les coquillages au frais et les consommez rapidement;
- plus la cuisson des coquillages est longue et à forte température, meilleur c'est.
- ne consommez ou ne cuisinez que les coquillages qui sont encore vivants.

## Calendrier des grandes marées à venir

- du samedi 15 octobre au mercredi 19 octobre ;
- du dimanche 13 novembre au jeudi 17 novembre.